

COMPTE RENDU DE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

18/05/2015

L'an deux mille quinze et le dix huit mai à dix huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, C CHAPRON, J. MALLEA, J.BALLANEDA, N.ARNOUX, L.AUCHERE, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, J.TUBERT, J.M.VIDAL,

Absents excusés: A.CALLS (procuration C.CHAPRON), D. FIGUERES (procuration J.MALLEA), X.LOUGARRE (procuration J.BALLANEDA)

Secrétaire de séance : M.BAIGES

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Mr le Maire ouvre la séance en remerciant les deux Conseillers Départementaux Mme M.P. SADOURNY et Mr N.GARCIA qui ont accepté l'invitation du Conseil Municipal. Leur venue était avant tout l'occasion de présenter les nouveaux conseillers et d'échanger sur les projets futurs de la commune. Mr GARCIA et Mme SADOURNY, chacun à leur tour ont affirmé leur intention de soutenir Ortaffa et d'accompagner la commune à tous les niveaux de leurs compétences. A la demande des deux Conseillers, la commune a accepté de leur mettre à disposition une fois par mois une permanence pour accueillir les administrés. Mr le Maire a également demandé une collaboration franche et transparente entre le Conseil Général et la Commune, que les deux élus ont accepté de garantir tout au long de leur mandat. Les deux Conseillers ont quitté la séance après cet échange fructueux et positif.

NOMINATION SUPPLEANT SIVU DES ASPRES

A la demande du SIVU des Aspres il est demandé à chaque commune membre d'élire un suppléant en plus des deux personnes déjà désignées pour siéger aux assemblées. Mr le Maire soumet au vote le choix du suppléant. Mr Guy LAFONT est désigné et élu à l'unanimité par l'assemblée présente.

CONVENTION DOCUMENT UNIQUE

La fin de la fonction d'ACMO oblige la commune à mettre en place un référent sécurité ACFI. Cette mise en place complexe nécessite l'assistance du centre de gestion pour l'élaboration du document de référence répertoriant tous les risques liés aux fonctions des agents. La prestation est payante à hauteur de 1% de la masse salariale de la commune. Ce document est obligatoire. Les élus valident cette assistance.

DELEGATIONS DU MAIRE

Afin d'alléger les contenus des conseils municipaux et de faciliter la bonne marche de l'administration communale, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal lui donne une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT concernant des domaines variés tels que les concessions funéraires, de l'urbanisme, des régies communales, des actions en justice... Toutes ces délégations sont reprises dans la délibération n°2015/29.

PROJETS STRUCTURANTS

La commune a décidé en 2014 la construction des ateliers municipaux et des futures salles communales en lieu et place du garage Saleillas. Ces investissements importants seront supportés par le budget communal pour une partie et par des subventions pour l'autre partie, dont les projets structurants. En invitant les deux conseillers départementaux, la commune a souhaité s'assurer de leur soutien pour défendre les projets d'Ortaffa auprès du département.

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines sollicite l'autorisation des communes membre du périmètre du syndicat pour effectuer l'entretien et la mise en conformité des puits de forages sur des terrains et parcelles privés. L'enquête doit aboutir sur une Déclaration d'Intérêt Général afin de justifier la dépense de fonds publics sur des terres privées. Cette démarche est nécessaire pour contrôler la qualité des eaux, les débits et les possibles contaminations.

ASVP

La mutualisation de ce service avec une commune voisine avait été réfléchi dans un premier temps pour la création de son poste. N'ayant pas reçu de réponse à ce jour, il est nécessaire d'avancer. Mr Pla propose de recevoir les divers candidats qui ont envoyé leurs candidatures. L'offre d'emploi reposera dans un premier temps sur un contrat à durée déterminée, sur 35 heures. L'idéal serait une mise en place du poste début juillet 2015.

CIMETIERE

La consultation avait été faite pour la construction de casiers dans le nouveau cimetière. L'entreprise retenue est la société BUISAN qui sera chargée d'ici la rentrée de septembre 2015 de construire 2 columbariums de 9 casiers chacun. Le tarif des nouveaux casiers sera modifié en conséquence au prix de 950 euros hors frais d'enregistrement.

VOIRIES COMMUNALES

Les recettes des communes diminuant il est nécessaire de faire un point sur le patrimoine routier qui contribue au calcul de la DGF, dotation versée par l'État aux collectivités. De plus, cet inventaire permettra une réactualisation du cadastre communal.

LES BALCONS D'ORTAFFA

L'assemblée des propriétaires du lotissement les Balcons d'Ortaffa s'est réunie pour décider de la dissolution de cette dernière et a par conséquent voté le transfert des voiries et des équipements à la commune. Mr le Maire considère ce transfert nécessaire puisque de compétence communale.

ATELIERS MUNICIPAUX

Le permis de démolir de l'ancien garage de saillias a été déposé et nous attendons le retour des ABF pour le valider. Mr le Maire décide le lancement du marché de démolition après avoir obtenu les diagnostics immobiliers nécessaires plomb, amiante et thermites. Le marché sera lancé début juin.

QUESTIONS DIVERSES

ZONE 30 DANS LE VILLAGE

Les travaux en cours sur l'avenue du Canigou et de la Méditerranée permettent de régulariser la limitation de vitesse sur l'ensemble de la traversée du village au départ de l'avenue des aspres jusqu'à la fin de l'avenue de la méditerranée en venant d'Elne. Ainsi c'est une zone à 30 km/h qui est instaurée et non plus une limitation sur une partie de la traversée. L'arrêté sera pris et transmis aussitôt à la gendarmerie d'Elne.

NAP

Une réunion de la commission jeunesse à la CDC des Albères Côte Vermeille s'est tenue le 11 mai dernier pour discuter du projet de changement des horaires des NAP pour la rentrée 2015/2016. L'organisation actuelle ne permet pas de fédérer les associations et l'absentéisme des personnels contractuels posent un réel problème sécuritaire pour l'encadrement des enfants. Une proposition a été faite de passer les NAP à 1h30 sur deux jours au lieu de 1h sur quatre jours actuellement. La décision doit être prise en juin après concertation avec l'IEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

J. TUBERT

J.M.VIDAL

X.LOUGARRE